



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07-03
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Nombre de Conseillers

En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Absents : 0

Séance du 05 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Monsieur Bruno BONARDI, Maire.

Date de la convocation :
29 septembre 2026

Secrétaire de séance :
Christine CUERVO-LOMBARD

Etaient présents : MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Deborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian, **DION** Aurélie, **SOMBRIS** Yves, **SAULNIER** Pierre

Ont donné procuration : MM. **WALTHER** Marie à CUERVO-LOMBARD Christine, **ROLLAND** Jérôme à PERIES Anaïs, **DESARNAUD** Louis à BONARDI Bruno

Etaient absents : -

AFFAIRE N° 2026-07-03 : Approbation d'un Plan Pluri-Annuel d'Investissement (PPI) 2027-2031

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget communal 2026 ;

VU le programme électoral de la nouvelle majorité municipale ;

La nouvelle majorité municipale déploie progressivement son programme électoral. Cela va nécessiter des investissements qu'il convient de budgétiser et de planifier sur les années à venir.

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets de la commune.

Les programmes présentés dans le tableau ci-dessous reprennent des éléments et axes clés du programme électoral sur lequel la nouvelle majorité municipale a été élue en mars dernier.

Ainsi, vont être soumis à étude les travaux ci-dessous :

Projet	2027	2028	2029	2030	2031	Total HT
Construction d'une crèche sur un terrain communal	—	30 000 €	400 000 €	800 000 €	—	1 230 000 €
Construction d'un boulodrome, run/archerie	30 000 €	350 000 €	70 000 €	—	—	450 000 €
Pumptrack	50 000 €	50 000 €	—	—	—	100 000 €
Aménagement du parc public « Barthon »	40 000 €	40 000 €	40 000 €	—	—	120 000 €
Construction d'un gymnase	—	—	40 000 €	800 000 €	200 000 €	1 040 000 €
Cour « oasis » : création d'îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles	60 000 €	60 000 €	—	—	—	120 000 €
TOTAL ANNUEL HT	180 000 €	530 000 €	550 000 €	1 600 000 €	200 000 €	3 060 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le Plan Pluri-Annuel d'investissement tel que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des professionnels et des bureaux d'études afin d'étudier la faisabilité et le coût définitif de ces travaux.

La délibération est adoptée à la majorité.

- 18 voix : POUR
- 5 voix : ABSTENTION (MM. Léna SELTZ, Christian HULOT, Aurélie DION, Yves SOMBRIS, Pierre SAULNIER)
- 0 voix : CONTRE

Le Secrétaire de séance,
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,
Bruno BONARDI



La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>